



Ajaccio, le 15 octobre 2009

F.O. vous informe

**S.I.P. de SARTENE, P.R.S., Emplois, Déménagement
TP Ajaccio, Chorus ...**

Lors de la réunion du CTPL du 2 octobre dernier, les délégués Force Ouvrière sont intervenus sur tous ces sujets.

S.I.P. de Sartène

Le CTPL avait à se prononcer sur la création juridique du SIP de Sartène.

La délégation F.O. a voté contre la création de ce SIP, conformément à la position du Syndicat National qui revendique l'arrêt de la mise en place des SIP. En effet, la poursuite de la mise en œuvre du G.F.U. (SIP et accueil fiscal de proximité) ne fait que confirmer les craintes exprimées par F.O. DGFIP : détérioration du service public, alourdissement des charges pour les agents, dégradations de conditions de travail, remise en cause de la séparation assiette et recouvrement.

F.O. DGFIP considère qu'il est irresponsable de mener une telle réforme tout en continuant à supprimer massivement des emplois.

S'agissant plus précisément du SIP de SARTENE, les délégués Force Ouvrière ont dénoncé une nouvelle fois le manque de moyens et les mauvaises conditions de travail dans ce poste.

• **Moyens en personnel :**

Le manque de personnel constaté dans ce SIP va conduire l'Administration à mobiliser l'équipe de renfort départementale (ERD, qui dépend de la gestion publique) sur le SIP (lequel dépend de la filière fiscale).

Dans le même temps, la nouvelle trésorerie S.P.L. de Sartène (gestion publique), contrainte de basculer dans HELIOS, ne pourra pas bénéficier de toute l'aide qu'est sensée lui apporter l'E.R.D. dans le cadre du protocole relatif au déploiement d'HELIOS.

La Trésorerie de Bonifacio qui devra, elle aussi, mettre en œuvre cette application, se trouvera dans le même cas.

Les délégués Force Ouvrière ont donc alerté la parité administrative sur la situation préoccupante de ces postes comptables.

- **Conditions de travail :**

- Ils ont également rappelé que le syndicat, en accord avec les agents, avait fait des propositions (cf. nos comptes-rendus d'audience) pour améliorer leurs conditions de travail. Les délégués F.O. ont donc demandé qu'un point soit fait sur les travaux réalisés.

- L'Administration a précisé que le problème de l'aérateur de la salle de détente a été résolu (rétablissement de la VMC).

- Le problème du flux important de visiteurs (contribuables et ordonnateurs) à l'intérieur de la zone protégée semble beaucoup plus difficile à résoudre compte tenu de la configuration des locaux. Deux « oculus » seront posés sur les portes donnant accès à cette zone.

- S'agissant de l'agrandissement du local détente, la question n'est plus à l'ordre du jour. Selon la parité administrative, les agents y auraient renoncé afin de ne pas diminuer la superficie réservée au S.I.E.

- D'autres points restent en suspens :

Renforcement de la sécurité (porte guichet SIE, tableau armoire technique, vérification et remplacement des extincteurs...) et surtout l'accès aux guichets pour les personnes à mobilité réduite (l'ascenseur ne leur est pas accessible depuis le rez-de-chaussée).

Lors d'une audience récente, M. RATEL, délégué DGFIP interrégional nous avait semblé s'émouvoir de cette situation. Il avait alors précisé que la DGFIP pouvait aider financièrement les directions locales à réaliser des travaux à la condition que des projets lui soient soumis.

La coordination nécessaire entre la DSF et la TG pour améliorer les conditions de travail et d'accueil dans des locaux placés sous leur double responsabilité semble pour le moins difficile à réaliser...

N.D.L.R. : Depuis le CTPL, le service logistique (de la TG) a été informé de l'impossibilité d'installer un « oculus » sur les portes coupe-feu. Un système vidéo - caméras-écrans) sera installé en lieu et place.

P.R.S.

Le Pôle Recouvrement Spécialisé (PRS) sera créé au 1^{er} juillet 2010.

Il s'agit d'un nouveau poste comptable à compétence départementale, avec à sa tête un chef de poste de grade R.P. (gestion publique) et 6 agents B et C (3 gestion publique, 3 filière fiscale).

Concernant la gestion publique, ces agents devraient être prioritairement des agents de la TP Ajaccio et TP Rurale en charge du recouvrement.

Ce poste sera installé au 2^{ème} étage du Parc Cunéo. Il n'aura pas de caisse et sera chargé du recouvrement des cotes supérieures à 10 000€ (particuliers et entreprises, contrôles fiscaux externes, IR, TH, IS, TS, TP) cotes qu'il prendra en charge au 30 juin de l'année n+1 dès lors qu'un ATD infructueux aura été constaté.

Le dossier R.A.R. du contribuable basculera au P.R.S. en même temps que la cote principale.

Pour Force Ouvrière, la création du P.R.S. pourrait être considérée comme positive (transfert du recouvrement des cotes « sensibles » vers une structure spécialisée), si elle ne s'inscrivait pas dans une réforme destructrice d'emplois.

En cohérence avec la position sur les S.I.P., les délégués F.O. ont voté contre.

O.R.E.

La Direction locale a dû régulariser la situation des emplois théoriques du département, des discordances étant apparues avec les chiffres de l'Administration Centrale. Cela se traduit concrètement du fait des résultats de l'ORE 2008 et du plan de qualification 2009 par la suppression de 6 emplois C et la création de 2 emplois B, soit un solde négatif de 4 emplois.

3 suppressions de C ayant déjà été positionnées lors du CTPL de janvier 2009, l'Administration a proposé de supprimer 1 emploi de C à la Paierie Départementale et d'implanter dans ce même poste 1 emploi de B. Elle a proposé également d'implanter 1 emploi de B au service des Domaines.

Sur ce dernier point, la délégation F.O. a dénoncé le fait que ce service a été transféré à la Gestion Publique sans les emplois nécessaires à son bon fonctionnement. l'administration fiscale ne pouvait ignorer que cette mission allait monter en charge du fait de la politique domaniale de l'Etat.

Par conséquent, et constatant que ces implantations participent de la répartition de la pénurie, les délégués F.O. ont voté contre.

La parité administrative a mis à profit de point de l'ordre du jour pour informer les représentants du personnel de la situation des effectifs réels du département (différences entre effectif théorique implanté et effectif réel).

Cette information confirme ce que nous savions déjà : une diminution importante du sureffectif global du département et des vacances d'emplois :

- 1 à Evisa, - 1 à Bonifacio, - 1 au service Recouvrement TG et - 1B au service des Domaines (cf. supra). F.O. a toutefois demandé que soit vérifiée la situation de la trésorerie de Porto-Vecchio, compte tenu des départs constatés et à venir.

La Direction s'est engagée à lancer un appel à candidature pour pourvoir ces emplois ... dès que les résultats de l'ORE 2009 et les nouvelles suppressions d'emplois au titre de la Loi de finances 2010 seront connus.

N.D.L.R. : depuis la tenue du CTPL, un collègue de la trésorerie S.P.L. de Sartène a obtenu un détachement à compter du 1^{er} janvier 2010.

Ce poste sera donc également déficitaire à cette date.

Déménagement T.P. AJACCIO

A la demande des délégués F.O., le point a été fait sur les tribulations des agents de la T.P. :

- Les 2 collègues du service des amendes seront installées à la T.P. Municipale, ce qui correspond davantage à leur souhait.

A noter que lorsque le SIP d'Ajaccio sera créé, la mission Amendes (avec les emplois correspondants) sera confiée à la future trésorerie SPL Ajaccio Rural.

Le T.P.G. a toutefois évoqué un projet de création d'une trésorerie hospitalière spécialisée, ce qui pourrait avoir pour conséquence la création d'un autre poste regroupant les services de la TP Municipale qui s'occupe de la ville et le service communal de l'actuelle TP Rurale (communes rurales et CAPA).

Affaire à suivre

- 6 agents doivent rejoindre les locaux sis Résidence les Orangers - ancien CRICOM (NDLR : cette installation s'est faite le 6 octobre dernier).

Cet éclatement des services pose inévitablement des problèmes en terme d'encaissement des chèques et de centralisation des écritures comptables.

Encore une fois, ce sont les agents qui sont pénalisés par cette situation.

- 10 agents devront « migrer » vers le Parc Cunéo dès que les travaux de surélévation des locaux rue Del Pellegrino débiteront (date butoir : 31.12.2009, date de fin de bail).

Les délégués Force Ouvrière ont une nouvelle fois insisté sur les difficultés déjà signalées lors d'audiences avec la Direction :

- exigüité des locaux mis à la disposition des agents
- accueil du public
- sécurité des personnels.

Un comptage réalisé lors de l'échéance du 15 septembre a enregistré une affluence moyenne de 150 contribuables/jour. Cette affluence a nécessité d'effectuer des dégagements de fonds réguliers. Les délégués F.O. ont fait part de leur inquiétude quant à l'organisation de ces dégagements et des risques d'agression qu'ils comportent.

La parité administrative a déclaré attendre le rapport du commissaire GALLARDON (en charge de la sécurité à la DGFIP) et les recommandations qu'il serait susceptible de faire.

Les délégués Force Ouvrière ont demandé que le rapport du commissaire soit remis aux représentants du personnel.

Futur S.I.P. d'AJACCIO

A la demande de F.O., le Trésorier-Payeur Général a confirmé que la piste des locaux de la direction des Anciens Combattants était également à l'étude.

Le commissaire GALLARDON a eu pour mission de visiter ces locaux (ainsi que ceux du CDI de Porto-Vecchio).

Le rapport qu'il effectuera à cette occasion sera remis aux représentants du personnel.

CHORUS

Rappel : CHORUS est l'application informatique financière élaborée pour remplacer les outils actuels (NDL, ACCORD, INDIA ...) qui ne sont pas suffisants pour respecter toutes les normes comptables et budgétaires de la LOLF.

CHORUS sera commun à tous les acteurs financiers des services centraux et déconcentrés de l'Etat.

Force Ouvrière avait déjà évoqué ce sujet au cours d'une audience avec le T.P.G. (cf. compte-rendu). Le syndicat s'était alors engagé à débattre de cette question lors du CTPL.

La délégation F.O. est donc longuement intervenue sur ce point et a formulé plusieurs observations :

- Cette nouvelle application porte en elle les germes de la remise en cause du principe de séparation ordonnateur-comptable au niveau de l'Etat lui même.

- Elle aura des conséquences importantes en terme de suppression d'emplois (à titre d'exemple, le service de la dépense de la TG de Bastia sera supprimé), et d'organisation du travail.

- L'adaptation à la comptabilité publique de ce progiciel conçu pour la comptabilité des grandes entreprises privées a un coût financier exorbitant. Le coût continuera de croître du fait de l'achat de licences d'exploitation et de la maintenance assurée par le privé.

Le Trésorier-Payeur Général s'est voulu rassurant sur ces différents points et a garanti que la séparation ordonnateur-comptable serait maintenue.

Concrètement, le déploiement de CHORUS doit se traduire pour notre département par la création d'une plate-forme interministérielle accueillant les agents de différentes administrations à l'exception du Rectorat, du ministère de la Défense et de celui de la Justice. Ceux-ci seront rattachés à des plate-formes « continentales ».

Dès lors la décision prise de créer cette plate forme, se posait le choix de son lieu d'implantation.

Le Préfet de Région, considérant que la DGFIP possède dans les locaux du Département Informatique plusieurs centaines de mètres carrés inutilisés, a opté, en accord avec le Trésorier-Payeur Général pour l'installation de la plate-forme au D.I.

Dans un premier temps (01.01.2010), cette nouvelle structure serait composée de 10 à 15 agents, pour atteindre à terme (2011) 25 agents auxquels viendraient s'ajouter les 5 agents du service Dépense de la TG.

Le Trésorier-Payeur Général a justifié sa position en faveur de la plate-forme CHORUS par l'assurance de maintenir en Corse des emplois administratifs qui auraient dû être supprimés. Son implantation dans des locaux de la DGFIP, à proximité du comptable supérieur, lui paraît être cohérente.

Pour les délégués F.O., la mise en œuvre de cette décision particulièrement importante, ne peut se faire dans la précipitation et au pas de charge.

La pression exercée par le Préfet de Région, sans doute pour des raisons politiques, pour que la plate-forme soit opérationnelle au 1^{er} janvier 2010, s'apparente à du chantage : c'est ça ou vous n'aurez rien du tout !

Cette attitude n'est pas supportable !

Chacun sait que les locaux disponibles au D.I. doivent faire l'objet de travaux importants aussi bien en termes d'aménagements (cloisons, fenêtres, plancher ...) qu'en termes techniques (réseau informatique), pour accueillir un nombre élevé d'agents.

Les délégués Force Ouvrière ont insisté sur le fait qu'ils n'acceptent pas que cela se fasse au détriment des conditions de travail des agents du Trésor.

Ils ont donc demandé que le temps de la réflexion soit pris et que les collègues concernés par d'éventuels changements soient informés et consultés.

N.D.L.R. : Dernière heure : M. AGUILERA et M. GROSJEAN rencontreront les agents du D.I. vendredi 16 octobre à 11h.

Par ailleurs, les délégués F.O. se sont rapprochés des personnels des autres administrations concernées. Il semblerait que ces collègues soient beaucoup moins enthousiasmés par l'idée de rejoindre cette plate-forme que ne le laisse supposer le Secrétaire Général des Affaires Corse.

Pour conclure provisoirement sur ce sujet, les délégués Force Ouvrière ont fait part de leur irritation face à une avalanche de décisions « impactant » les agents et leurs environnements de travail : création de SIP, travaux à la DSF, déménagements incessants (agents de la TP, agents du cadastre ...), plate-forme CHORUS avec également son lot de travaux et de déménagements, d'aménagements, etc ...

Cerise sur le gâteau, pour mettre en œuvre toutes ces décisions, un service logistique à la T.G. composé en tout et pour tout d'un cadre A stagiaire et de 2 agents, lesquels doivent répondre en même temps, dans des délais intenable, aux prétentions des services de la Préfecture et du chef de projet plate-forme CHORUS.

Cette frénésie de changement ne pourra avoir que des conséquences catastrophiques sur les conditions de travail des collègues concernés par ces réformes.

Il serait peut être temps, avant qu'il ne soit trop tard, de faire une pause.

Horaires variables à la Paierie Régionale

Les agents de la Paierie Régionale ont opté à la quasi unanimité pour les horaires variables.

Le protocole, identique à celui de la T.G., a été approuvé par tous les membres du C.T.P.L.